

GOUVERNEMENT PROVINCIAL AU NORD-OUEST.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de sir Wilfrid Laurier, pour la deuxième lecture du bill (n° 69) relatif au gouvernement de la province d'Alberta, et sur l'amendement de M. R. L. Borden.

M. HAUGHTON LENNOX (Simcoe-sud) : Monsieur l'Orateur, lorsque vous avez suspendu la séance à six heures, j'attirais l'attention de la Chambre sur une déclaration importante faite par l'honorable Colin Campbell, procureur général de la province du Manitoba, et je démontrerais qu'un état de choses regrettable s'était produit, savoir, que la mémoire du très honorable chef du Gouvernement est en désaccord avec la mémoire de deux membres du cabinet de la province du Manitoba au sujet de plusieurs questions importantes. Je me proposais de poursuivre ma démonstration un peu plus loin et de signaler d'autres circonstances du même genre. Mais j'en ai probablement dit assez pour attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'après tout il ne s'agit pas autant d'une question de mémoire défectueuse que du fait que le Gouvernement a conduit cette affaire, tant en cette Chambre qu'au dehors, de telle façon que nous avons aujourd'hui le spectacle d'un conflit sérieux, non seulement entre le très honorable ministre et le premier ministre des territoires du Nord-Ouest, mais encore avec deux membres du cabinet du Manitoba. Qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur le différend entre le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et le Gouvernement. On admet que c'est une question bien débattue que de savoir quel est le système scolaire qui prévaudra au Nord-Ouest, ou si les droits provinciaux doivent être respectés ou violés. On n'a parlé qu'incidemment de cette question et on ne l'a pas discutée du tout le jour où ce bill a été présenté avec l'article 16, dans son état original, qui a causé tant de difficultés et qui en cause tant aujourd'hui sous sa forme nouvelle. Le très honorable premier ministre croit qu'il a eu raison de traiter le premier ministre des territoires du Nord-Ouest de la manière qui a été si souvent décrite en cette Chambre, à tel point qu'il ne peut manquer de voir que la population de l'Ouest se sent froissée dans la personne de son représentant à cause de la manière dont ce dernier a été traité. Il est probable qu'on en a dit assez à ce sujet, mais de nouvelles questions surgissent aujourd'hui au sujet d'un traitement analogue infligé aux représentants du Manitoba. On a quelque peu ergoté du côté de la droite sur la question de savoir si le premier ministre a ou n'a pas promis une autre audience. Ce point m'importe peu. D'après la preuve que j'ai lue cet après-midi, d'après d'autres preuves et d'après la preuve intrinsèque de l'affaire, je sais que le public est convaincu qu'on en était arrivé à une entente lorsque ces messieurs ont quitté le premier ministre, et avec

la meilleure volonté du monde nous ne pouvons nous dissimuler la situation regrettable dans laquelle s'est trouvé le très honorable ministre.

Si nous consultons les archives, si nous consultons les "Débats," et si nous y lisons les paroles prononcées par le très honorable ministre lui-même, nous constatons qu'il ne pouvait exister de situation plus malheureuse en ce qui concerne le Dominion dans ses relations avec les provinces que celle qui est énoncée à la page 4110 des "Débats" non-revisés, par le langage dont s'est servi le très honorable ministre lui-même. Il en résulte qu'il a laissé ces messieurs avec l'entente qu'il leur ferait savoir dans quelques jours en quoi consisterait son programme ; il ne leur a fourni aucun renseignement à ce sujet avant de présenter son bill à la Chambre, le 21 février. Est-ce là la manière de traiter les provinces ? Il est vrai qu'il s'agit d'une petite province. On dit qu'elle a offensé le Gouvernement mais on dit aussi qu'elle a fait plaisir à une foule de gens en ce pays, et le très honorable ministre a décrété qu'elle n'obtiendrait pas l'agrandissement de son domaine. C'est une question bien débattue, je l'admets, que la question de savoir si les limites de cette province doivent être reculées ou non, mais je réclame ceci en faveur des provinces : qu'elles doivent être traitées en souveraines, même par le Parlement fédéral et souverain du Canada. Lorsque le très honorable ministre a dit, comme il nous l'a raconté, qu'il les renverrait dans quelques jours, et lorsqu'il est venu devant la Chambre sans les renseignements, il ne les a pas traités comme les représentants de cette province méritaient d'être traités. Voici le langage dont s'est servi l'honorable ministre :

Quels sont les faits ? Ainsi qu'il a été déclaré hier, nous avons reçu au mois de janvier, vers la fin du mois, la requête du gouvernement du Manitoba demandant une conférence. Nous avons consenti à cette conférence, et elle a eu lieu le 17 février. Un sous-comité du conseil y assistait et la question a été discutée.

Nous arrivons maintenant à ce que le premier ministre dit qu'il a fait.

Nous avons dit aux délégués qu'ils auraient une réponse avant peu. Ils ont eu cette réponse.

Où ? Ils ont eu cette réponse :

En cette Chambre, quatre jours plus tard, le 21 février, lorsque j'ai présenté les bills relatifs au gouvernement provincial et lorsque, au cours de mon explication, j'ai déclaré que notre situation relativement aux limites du Manitoba était clairement définie.

Or, Monsieur l'Orateur, nous sommes en présence de cet état de choses ; que le premier ministre du Dominion, ayant invité les représentants du Manitoba à une conférence, ayant partiellement discuté la question avec eux, et n'ayant pas arrêté son programme, dit à ces messieurs qu'il les en informera dans quelques jours. Il arrête son programme ;